

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Prefet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2014-2-8-4

Séance du jeudi 13 mars 2014

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

### CHARTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'ALSACE ET DE MOSELLE POUR LA PROMOTION DE LA LANGUE REGIONALE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte de la version intégrale de la Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale, telle que proposée par les associations Initiative Citoyenne d'Alsace et Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle ;
- adhère aux principes de cette charte ;
- approuve la constitution d'un groupe de travail ayant pour mission de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente au moins 35 engagements du Département du Haut-Rhin choisis parmi les dispositions de la Charte suscitée ; ce groupe de travail étant composé d'élus de notre assemblée assistés par des techniciens des services du Département,
- désigne, en tant que membres du groupe de travail :
  - M. Dominique DIRRIG en qualité de Président de cette instance
  - M. Daniel ADRIAN
  - M. Pierre BIHL
  - M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général
  - Mme Odile BOCQUET-HUNOLD
  - M. Max DELMOND
  - M. Guy JACQUEY
  - M. Jean-Jacques WEBER

- invite d'autres collectivités alsaciennes à s'impliquer dans cette dynamique les unes à côté des autres.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions